

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 17.

PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

| HEURES.      | THERM.               | HYGROM.      | BAROM.                 | VENTS. | CIEL.   |
|--------------|----------------------|--------------|------------------------|--------|---------|
| 6 heures.    | 18d. au-dessus de 0. | 65 deg.      | 27 pou. 4 lign. Pluie. | N.-O.  | Soleil. |
| Midi.        | 23d. au-dessus       | 50 deg.      | 27 pou. 3 lign.        | Idem.  | Idem.   |
| SOLEIL.      |                      |              | LUNE.                  |        |         |
| Lever.       | Midi vr.             | Couch.       | Phases.                | Age.   |         |
| 4 h. 26 min. | 0 h. 3 min.          | 7 h. 42 min. | Premier quart.         | 15     |         |

LYON, 17 juillet.

La session de 1836 est terminée. Nous pensions que MM. les députés de l'opposition profiteraient de la dernière séance de la chambre pour interpellier le ministère : nous pensions que M. Mauguin demanderait compte à M. Molé du traité de la Tafna; qu'il chercherait à savoir les clauses de ce traité, à savoir aussi si l'expédition de Constantine se fera. Mais M. Mauguin et ses honorables amis ont gardé le silence. La séance s'est passée sans qu'une seule parole ait troublé la quiétude de M. Molé. Cependant il importait aussi à l'opposition de l'interroger sur la situation de l'Espagne et sur les motifs qui ont déterminé le refus de départ du maréchal Clauzel.

Nous savons bien que le ministère n'aurait pas manqué de s'envelopper dans le manteau de la diplomatie, de faire le discret et de se sauver à l'aide de cette phrase : « De hautes convenances nous interdisent toute explication. » Mais, du moins, messieurs de l'opposition auraient rempli un devoir et n'auraient pas prouvé au pays qu'à certaine époque des sessions, ils sont tout aussi insouciantes que leurs honorables collègues des centres. La mission de l'opposition n'est pas de diriger la marche du gouvernement, mais d'éclairer le pays sur les faits qui l'intéressent.

L'opposition, malgré nos sollicitations répétées, malgré les renseignements les plus précis, n'a pas même daigné soulever une seule fois la question de la fabrique lyonnaise; ne devait-elle pas forcer le ministère à s'expliquer sur la conduite qu'il se propose de tenir, si cet hiver le travail manque à Lyon ?

Le Journal de Paris et le journal la Paix prêchent ouvertement l'association; ils veulent que les classes ouvrières soient organisées, qu'elles puissent être régulièrement mises en mouvement, et qu'elles comptent enfin dans notre société. Eh bien! c'est là un progrès; quelles que soient les vues ultérieures des directeurs de ces feuilles et du parti qu'elles représentent, elles ne sont pas moins les organes d'un besoin senti et pressant.

Ce que veulent et ce que demandent avant tout les ouvriers, c'est qu'on les laisse établir entre eux des relations, des communications d'idées; c'est qu'ils puissent se secourir mutuellement, s'éclairer sur leurs intérêts et les discuter.

À la vérité, il est bien étrange de voir aujourd'hui les hommes qui ont voté et demandé les lois de septembre, qui ont repoussé toute exception à la loi d'association, en devenir aujourd'hui partisans; c'est en vain qu'ils veulent distinguer entre les époques.

En 1834, la plus grande partie des sociétés étaient industrielles, et on les a frappées sans pitié. Mais pourquoi l'opposition est-elle si timide sur cette grave question d'association? pourquoi n'a-t-elle pas osé dire à la tribune que le moyen le plus efficace pour être utile aux travailleurs, c'était de les laisser user de ce droit? Ainsi, dans ce moment, les doctrinaires se montrent plus progressifs que messieurs de la gauche.

L'opposition croit-elle donc encore que le pouvoir doit abandonner l'industrie à ses propres forces, et s'abstenir de toute intervention? Si telle était sa pensée, il faut avouer qu'elle aurait des idées bien vieilles. Cependant l'opinion générale n'est pas telle; qu'on suive le mouvement de la presse, et l'on verra que les journaux des partis les plus opposés sont d'accord sur ce point : que le gouvernement doit intervenir pour régler les rapports des industriels, régulariser les associations de travailleurs et leur venir en

aide par une meilleure organisation des lois de douanes et d'autres.

## MALADIE DE L'INDUSTRIE A LYON.

Il n'y a pas deux mois que l'industrie lyonnaise se trouvait dans une situation vraiment désespérée. Les commissions, qui viennent des Etats-Unis à cette époque de l'année, avaient tout-à-fait manqué, et les fabricants français, qui n'exécutent que sur ordre, avaient cessé d'alimenter le travail. Les métiers s'étaient arrêtés tous à la fois; les ouvriers, jetés sur le pavé, n'avaient de refuge que dans la pitié publique qu'ils n'imploraient point, et que leur misère seule sollicitait. On avait ouvert des souscriptions, et l'autorité locale organisait à la hâte des ateliers de terrassement pour mettre une partie de ces malheureux à l'abri de la faim. C'était un pénible spectacle que celui d'une industrie, naguère florissante, subitement réduite à la mendicité.

Les journaux ministériels annoncent que cet état de choses commence à s'améliorer; ils expriment des espérances auxquelles l'avenir réserve, nous le craignons, un prochain et cruel démenti. Parce que cinq ou six cents métiers sont de nouveau en activité, que la saison des approvisionnements a donné une assez grande impulsion à la vente des soies et que les terrassements emploient quelques centaines d'ouvriers, l'on imagine que tout va bien et l'on se rendort.

Lyon n'a pas fini de souffrir. Le malaise de cette ville industrielle, malaise que chaque secousse du commerce vient aggraver, tient cependant à des causes intérieures qui n'ont rien de passager. L'industrie lyonnaise a d'abord à lutter contre la concurrence étrangère, et lutte avec des conditions d'infériorité; il faut ensuite qu'elle surmonte les difficultés de sa propre organisation, difficultés sans terme, sans issue, en dépit desquelles Lyon a grandi, mais d'une grandeur fragile et à la merci du moindre choc.

La fabrique lyonnaise est dans les conditions les plus défavorables pour soutenir la concurrence des industries étrangères. Elle n'a ni la main-d'œuvre ni les capitaux à bon marché. La ville, située au confluent du Rhône et de la Saône, qui est le débouché de tous nos canaux, entre l'Angleterre et l'Italie, entre l'Allemagne et la Méditerranée, semble naturellement destinée au commerce de transit et d'entrepôt. Elle est déjà le grand marché des soies pour toute l'Europe, et avec le temps elle deviendra celui des laines ainsi que des cotons. La nature et la civilisation ont fait de Lyon un vaste bazar; mais c'est contrarier ses tendances naturelles que d'en vouloir faire un atelier universel.

Les ouvriers ne peuvent pas vivre facilement et de peu dans cette grande cité. Le logement, le pain, la viande, toutes les choses de première nécessité ne s'obtiennent qu'à un prix exorbitant, et un salaire comparativement élevé n'y met pas toujours les classes laborieuses au-dessus du besoin. A cette distance du plateau de la Bourgogne, et par la voie difficilement navigable de la Saône, le blé n'arrive que surchargé des frais de transport. Les montagnes de la Suisse nourrissent Lyon, comme les pâturages de la Normandie alimentent la consommation de Paris; mais, depuis 1817, ces bestiaux sont repoussés de nos frontières par un droit qui équivaut à la prohibition.

Le prix des denrées que consomme l'ouvrier lyonnais s'élève de toute la valeur des droits de douane, des droits d'octroi et des impôts directs et indirects. En Suisse, les contributions que paie chaque citoyen sont à peine un obole prélevé non sur le nécessaire, mais sur le superflu.

Nous chercherions en vain à donner une idée du charme et de la grandeur qui règnent dans toutes les parties de ce tableau : que ceux qui connaissent le talent de Robert se représentent ce que ce peintre a conçu de plus élevé, ce qu'il a fait de plus vrai, rendu avec une puissance qu'on ne lui connaissait pas encore. Une finesse de tons exquise dans les parties éclairées en plein, une vigueur sans obscurité dans celles qui ne sont que reflétées ou éclairées partiellement, une netteté de contours, une pureté de dessin irréprochable, toutes qualités éparses dans les *Moissonneurs*, les *Vendangeurs*, l'*Improvisateur*, etc., sont réunies au plus haut degré dans les *Pêcheurs de l'Adriatique*. On sent que, loin de s'éteindre, le talent de l'artiste était arrivé à l'apogée de sa puissance; quand il traduisait dans cette toile merveilleuse ces prodiges de transparence du ciel et de l'air de l'Italie, jamais son coloris n'avait eu autant de fermeté et d'éclat, et pourtant, en analysant ce beau tableau avec recueillement, on est saisi d'une impression subite de tristesse. Il y a dans toute cette famille de pêcheurs un pressentiment de fatalité; on sent qu'une pensée de mort était dans l'âme du malheureux Robert quand il nous a légué ce chef-d'œuvre.

Nous avons entendu reprocher aux figures de ce tableau une recherche, une distinction de pose qui n'existent pas, disait-on, dans la classe où Robert a pris ses modèles. Oublie-t-on donc que sur cette terre aimée du ciel, toujours jeune, toujours parée, au milieu des magnifiques débris qui la couvrent, rien n'a abâtardi la belle race de ces fils de la mer? Formé dans un gouvernement doux pour la classe obscure et paisible de la république, implacable et cruel pour le noble qui aurait voulu le braver, le peuple des états vénitiens, qui jouissait non-seulement de la plus grande liberté, mais encore d'une coupable indulgence pour ses crimes, a conservé son allure libre et fière.

Un tisserand lyonnais, retiré à Zurich, pour faire comprendre la supériorité d'aisance dont il jouissait avec un salaire comparativement médiocre, disait au docteur Bowring : « Ce parquet que je foule aux pieds est plus propre que la table sur laquelle je mangeais à Lyon. »

On conçoit que les industries où la main-d'œuvre n'est pas la principale valeur et n'exige pas une véritable habileté, ne pouvaient pas se maintenir à Lyon. Bien avant les événements de novembre et de juin, Lyon avait perdu la fabrication des étoffes unies, et les ouvriers qui n'avaient pas émigré en Suisse s'étaient dispersés dans les montagnes du Forez, du Jura et du Dauphiné. Ce qui en reste disparaît tous les jours.

Si la Suisse, la Prusse, l'Allemagne et l'Italie, qui ont l'avantage sur la France, dans les soirées d'un travail inférior, avaient pu produire les étoffes façonnées par la seule puissance des capitaux et du salaire à bas prix, la fabrique lyonnaise se trouverait aujourd'hui entièrement dépossédée de ses nombreux débouchés. Si l'on cherche encore ses produits en Angleterre, aux Etats-Unis, en Russie et jusque dans l'Orient, cela tient à leur magnificence et à ce goût heureux que l'on n'imité pas à volonté. Il y a des traditions d'art à Lyon, peut-être aussi un génie particulier d'invention qui semble naître du climat, et qui demande en réalité, pour se développer, un grand centre de travail ainsi qu'un foyer actif d'émulation.

Tel qu'il est, et bien qu'il n'ait pas de concurrence à redouter, ce génie de l'ouvrier lyonnais va manquer d'espace et d'aliment : son industrie s'exerce sur une matière qui approche de la valeur de l'argent, et dont il n'est guère possible d'accumuler les approvisionnements. De là, le vice d'organisation inhérent à ces ateliers.

Un fabricant de toiles de coton à Manchester réunit cinq à six cents ouvriers, file, tisse et imprime, et entasse, dans un seul établissement, des quantités qui excèdent souvent ce que la ville entière de Mulhausen fabrique dans une année. A Lyon, les ateliers renferment trois, quatre, cinq et dix métiers au maximum. Une fabrique qui opère sur les cotons avec un capital de quatre ou cinq millions de francs, pour embrasser la même sphère d'opérations dans les soies, aurait besoin de cent vingt à cent cinquante millions.

Une industrie qui est obligée de s'interdire les approvisionnements en matières premières et en matières fabriquées ne peut donc travailler que par ordre; il faut qu'elle attende la demande du consommateur au lieu de la provoquer. Quand les commandes tardent à venir ou qu'elles font défaut, les fabricants, au lieu d'entretenir le travail, ferment leur caisse et laissent les ouvriers se débattre avec la faim.

Par cela même que la fabrique lyonnaise est alimentée par des commandes qui ont leurs saisons et qui viennent tantôt de la France, tantôt de l'étranger, elle est sujette à d'étranges oscillations. Dans ce moment, c'est Paris et la Prusse qui la font travailler; mais pour quelques mois seulement. Les commandes épuisées, on va rencontrer la seconde saison du travail pour les Etats-Unis, qui occupe Lyon à deux époques différentes de l'année. Qu'arrivera-t-il si les relations entre le commerce français et les Etats-Unis ne se sont pas renouées? Nous n'envisageons pas, pour notre part, cette éventualité avec la quiétude de l'optimisme ministériel. Y a-t-il quelque chose à faire pour la prévenir? C'est ce que nous essaierons d'indiquer.

(Courrier.)

M. Reverchon a été mis samedi dernier en état d'arrestation par M. le préfet; il a dû se rendre en prison le soir

## EXPOSITION.

Dans tous les pays, à toutes les époques où les beaux-arts ont cultivés, l'usage des expositions publiques a existé. Les artistes grecs exposaient leurs œuvres sous les portiques et dans les places publiques. Phidias lui-même, soumit son Jupiter à la critique du peuple. Dans ces expositions on choisissait les ouvrages qui devaient appartenir à la nation, et on les faisait concourir entre les artistes; celles-ci avaient pour but l'instruction publique et le progrès de l'art; d'autres étaient appelées à de certaines fêtes de l'année, à celles-là chacun apportait ses œuvres; c'est à ces dernières expositions que nous comparons celle dont nous avons à nous entretenir aujourd'hui, si elle n'avait de plus le mérite d'être une bonne occasion.

Qu'il nous soit permis d'arrêter d'abord l'attention du public sur cette belle et mélancolique page, chant du cygne de l'art, dans les plus célèbres peintures de notre époque. Pendant que les artistes de Venise, à laquelle s'étaient joints des artistes et des littérateurs de toutes les nations, accompagnaient un certain nombre de barques portant silencieusement au Lido; au bord de cette mer qui lui a inspiré son dernier chef-d'œuvre, repose l'admirable Léopold Robert.

Beau sous son *cabano* comme Talma l'était sous la toge, il grandit à l'air, vit entre le ciel et l'eau, de son soleil et de ses coquillages, se baigne dans ses flots transparents, suit ses processions sous une atmosphère parfumée en chantant les vers du Tasse. Toujours en présence de la nature, ses passions sont grandes comme elle, et écrivent leur histoire sur ces belles têtes si largement dessinées, où l'on retrouve à la fois et la force du Poussin et la naïveté d'Holbein!

L'*Episode de la campagne de Russie*, qui parut avec tant d'éclat au salon de l'année dernière, a été donné par le gouvernement au musée de Lyon; nous serions bien plus reconnaissants de ce beau présent, si nous ne l'avions payé du prix de nos deux beaux Vauder-Meulen qui ornent maintenant la galerie de Versailles. Quoi qu'il en soit, on ira voir le magnifique tableau de Charlet. Charlet, l'auteur des admirables charges que vous connaissez, Molière de la caserne et du cabaret, dont les croquis seront un jour pour l'histoire des documents aussi précieux que la satire Ménippée ou les pamphlets de la Fronde, Charlet a été long-temps l'interprète le plus populaire des souvenirs chers à la France. Partout il a su reproduire, avec l'originalité la plus vraie, le langage, les regrets, les sentiments du peuple; prise toujours du côté plaisant, choisie avec goût et finesse, la caricature de Charlet était toujours aimable : on s'intéressait à ses *grognards* parce que, sous la forme comique ou grotesque, on trouvait toujours un sentiment sérieux, l'amour de la patrie, de la liberté, ou des sympathies de nos gloires militaires. Ce sont ces inspirations toujours graves sous leur forme plaisante qui nous expliquent comment Charlet s'est élevé tout-à-coup jusqu'au tableau historique. Dans son début il s'est montré à la fois excellent peintre, poète dramatique, historien fidèle. Une colonne de blessés harcelée par des Cosaques repousse leur atta-

même. M. Reverchon était venu à Lyon pour s'occuper uniquement de ses affaires, M. Valois ne pouvait l'ignorer! Pourquoi tant de sévérité à son égard? pourquoi le faire arrêter surtout avant que le tribunal de Lyon n'ait rendu jugement dans l'affaire de M. Hugon? Il nous semble que l'administration est bien prompt à tracasser les amnisties, et à les remettre sous les verroux. L'amnistie n'a sans doute pour elle aucun sens, et l'ordonnance n'est à ses yeux qu'une lettre morte.

**MORT DE JEANNE.** — Arras, 14 juillet. — Jeanne a cessé de vivre. Cet héroïque défenseur de la barricade St-Méry a rendu le dernier soupir avant-hier, mercredi, à deux heures et demie du soir, âgé de 38 ans.

Jeanne avait gagné la croix de juillet, dans les trois journées de 1830; deux ans plus tard, il était condamné à la déportation pour avoir, une seconde fois, pris les armes contre un gouvernement qu'il croyait hostile à la liberté.

Jeanne était sur son lit d'agonie, à l'hospice d'Amiens, quand l'ordonnance d'amnistie fut rendue. On l'en sortit malade; son vieux père et sa courageuse mère le ramenèrent à Doullens, où il s'est éteint lentement, faisant entendre, à sa dernière heure, des paroles de pardon pour ses persécuteurs et ses ennemis.

Né à Caen, Jeanne était employé comptable dans une maison de commerce de Paris, à l'époque de son arrestation. Sa défense devant la cour d'assises est l'une des belles et courageuses manifestations de foi républicaine dont la France gardera le souvenir.

(Progrès du Pas-de-Calais.)

Le préfet du Rhône donne avis que, par suite de la décision de la commission spéciale, les nantissements déposés au Mont-de-Piété pendant le mois de juin 1836, pour des prêts de trois, quatre et cinq francs, seront rendus gratuitement aux déposants qui justifieront faire partie de la classe ouvrière.

Pour obtenir cette délivrance gratuite, les déposants, porteurs de reconnaissances, devront les faire viser par le commissaire de police de l'arrondissement de leur domicile, et les remettre ensuite, d'une heure à deux heures, à la direction du Mont-de-Piété, dans le bâtiment de la Halle-aux-Blés, où il leur en sera donné récépissé.

Les reconnaissances qui n'auront pas été présentées avant le 6 août prochain ne seront plus admises au bénéfice du retrait gratuit.

Cette distribution sera la dernière.

Le directeur des postes de Lyon a l'honneur de prévenir le commerce et le public que, par suite des mesures prises par M. le conseiller-d'état directeur-général de l'administration des postes, le courrier de Paris arrivera, à partir du 20 courant, à six heures et demie du matin; à dater de la même époque, le départ de Paris sera reculé d'une heure et n'aura lieu qu'à une heure au lieu de midi.

Au moyen de ces dispositions la première distribution sera terminée à 9 heures du matin, et le commerce jouira de l'avantage inappréciable de pouvoir écrire le jour même dans le Midi ainsi que de répondre aux lettres de Paris en route.

La dernière levée des principales boîtes aura lieu à midi pour le courrier de Paris.

La nouvelle malle-estafette établie depuis le 1<sup>er</sup> de ce mois entre Strasbourg et Lyon, accélère d'un jour entier le service des dépêches entre ces deux villes. Ainsi les lettres parties de Lyon le 10 juillet, par exemple, 4 heures du soir sont arrivées à Strasbourg le 12, à quatre heures du matin. Ce qui fait un parcours d'environ 34 à 36 heures pour 14 lieues de postes. Auparavant les lettres n'arrivaient qu'après plus de 60 heures, et enore fort irrégulièrement.

L'exposition de tableaux et d'objets d'arts du palais Saint-Pierre sera irrévocablement fermée le 1<sup>er</sup> août. Les prix sont fixés à 25 c. pour le dimanche et à 50 c. pour les autres jours de la semaine.

Le comité des Amis des Arts, dans sa séance du 10 juillet, a fixé ainsi qu'il suit les concours établis par la société :

#### Concours de l'ornement.

Une partie de la décoration d'une salle de bal consistant en un panneau de 10 pieds de haut sur 7 de large. Cette composition à la gouache ou à l'aquarelle devra être accompagnée des études en grand et au trait des trois genres de dessin qui devront y entrer : la figure, l'ornement et la fleur.

que; au milieu d'un désert de neige, presque morts de froid, de faim, couverts d'horribles blessures, ils montrent encore un front calme et menaçant.

Décidés à braver la nature tout entière déchaînée contre eux, ils avancent au milieu des débris d'armes, de caissons abandonnés, de cadavres à moitié ensevelis sous la neige qui couvre partout cette scène d'une désolation affreuse; on a froid de ce ciel de glace qui se confond à l'horizon avec une terre de glace, on souffre des douleurs de ces nobles victimes...

Si nous osions adresser un mot de critique au peintre qui a fait revivre avec tant d'inspiration et de génie ces temps de mémorable héroïsme, nous lui reprocherions d'avoir placé l'épisode inutile des marchands juifs dans ce drame lugubre, où tout l'intérêt devait être concentré sur le martyre de nos soldats.

L'un des plus heureux tableaux de Gudin se fait remarquer à côté des chefs-d'œuvre que nous venons de citer: c'est une lumière vive, un large horizon, une poésie franche, nerveuse, sans efforts, un dessin ferme et gracieux qui s'éloigne à la fois des lignes tourmentées et de la touche molle, et fondante qu'on retrouve trop souvent dans nos meilleurs artistes; la forme heureuse et vraie des terrains, la solidité des premiers plans, le ton haut et nourri du ciel ne laissent rien à désirer.

Nous citerons encore deux jolis Bonington, quelques bonnes aquarelles de Siméon Fort, Hornung, Johannot, etc., et parmi un grand nombre de tableaux des maîtres anciens et modernes appartenant à des galeries particulières, quelques ouvrages dus aux artistes de notre cité, entr'autres le tableau que la ville a acheté à M. Trimollet, la *Plage du Nord* de M. Guindrand que nous avons déjà eu l'occasion de louer, deux charmantes petites

#### Concours de la fleur.

Un groupe de fleurs peint à la gouache ou à l'aquarelle et douze études de fleurs au trait.

Ces concours ouverts ce jour seront clos le 31 octobre pour figurer à l'exposition de la société des Amis des Arts, qui est fixée au 1<sup>er</sup> novembre.

MM. les artistes qui voudront y prendre part devront présenter les feuilles de papier destinées à ce concours au secrétariat de l'école de dessin, au palais Saint-Pierre, pour y faire apposer le timbre de la société et les soumettre à la signature de M. le président du comité.

#### On lis dans le *Mercurie ségusien* :

Les sinistres causés par l'orage de la nuit du 10 au 11 ne se bornent pas à ceux que nous avons déjà mentionnés.

Le nommé Antoine Verney, meunier, père de huit enfants, a couru les plus grands dangers pour sa vie et a perdu tout ce qu'il possédait. Son habitation est construite au Bois-Noir, sur le bord du Furet dont la pluie avait changé les eaux paisibles en un torrent impétueux. Verney allait se mettre au lit quand le ruisseau débordé, ayant atteint le mur de derrière de sa maison, y fit une large trouée et se précipita dans la chambre, au rez-de-chaussée, où il couchait avec sa famille. Verney, effrayé, appela sa femme et ses enfants à grands cris, et ils s'enfuirent tous vers une éminence au milieu du bois, sans avoir eu le temps d'emporter aucun vêtement. Verney et sa famille étaient à peine en sûreté qu'il s'aperçut que dans son trouble il avait oublié sa mère, vieille femme infirme. Il se précipita aussitôt vers sa maison, et, bravant tous les dangers, il est assez heureux pour arriver à temps : sa mère faisait les derniers efforts, en appelant son fils, pour se soutenir la tête au-dessus des eaux. Verney la saisit et se dirigea avec son précieux fardeau vers sa famille inquiète. Il avait à peine fait cinquante pas que sa maison écroula entraînée par les eaux.

Ces malheureux (ils étaient onze personnes), éloignés de toute habitation, ont passé la nuit dans le bois sans vêtement, sans abri. Verney a perdu son moulin, son bétail, ses meubles, son linge, ses vêtements, toutes ses provisions et du blé qui ne lui appartenait pas : rien ne lui reste que la misère! — Le lendemain, une dame respectable a recueilli cette malheureuse famille et lui a donné des vêtements et d'autres secours. Elle a fait une petite collecte pour ces infortunés, mais bien insuffisante pour remettre Verney en état de réparer ses pertes. Cet homme a les meilleurs antécédents; aussi appelons-nous en sa faveur la bienfaisance publique et la sollicitude de M. le préfet qui voudra bien le recommander au gouvernement.

#### Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de Lyon, du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1837.

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| Effectif au 1 <sup>er</sup> juillet : Hommes, 85; femmes, 106 : | 191 |
| Admis pendant la quinzaine : Hommes, 5; femmes, 6 :             | 11  |
| Total :                                                         | 202 |
| Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 4; femmes, 1 :            | 5   |
| Effectif au 16 juillet inclus : Hommes, 86; femmes, 111 :       | 197 |

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans *el Porvenir* du 7 :

Il paraît que la commission a présenté aujourd'hui son programme qui porte : 1<sup>o</sup> le renvoi des ministres de l'intérieur et de la guerre; 2<sup>o</sup> l'adoption de mesures extraordinaires dans le sens révolutionnaire.

On nous assure aussi que ce programme, présenté au président du conseil, a été adopté par lui dans toutes ses parties.

— On assure que le général Latre vient d'être nommé vice-roi de Navarre.

**OLERON, 11 juillet.** — Le brigadier Noguera rapporte au capitaine-général en second de Saragosse, en date du 5 courant, dans une communication faite à Alcaniz, ce que je vous transcris :

« Excellence,

» L'expédition navarraise, composée de près de 9,000 hommes en tout, a dû quitter aujourd'hui Cantaviéja. Le prétendant se dirigeait vers la rivière Liguero, sans doute avec l'intention de gagner le port et d'éviter ainsi une rencontre avec le général en chef Oraa; mais, sans les ordres que j'ai reçus pour couvrir le Calanda et le Guadalupe, rien ne me paraissait plus facile que de présenter le combat à l'expédition et de gagner la victoire. J'espère bien que le général Oraa remplira cette tâche, et, à cet effet, je lui communique aujourd'hui tous les renseignements qui me sont parvenus sur l'expédition.

» Le bruit court que le prétendant est dans la ferme résolution de retourner en Navarre, en traversant le midi de cette province, pour gagner le mont de Cayo et repasser l'Ebre par Calahorra ou Alfara.

toiles de M. Bonnefond, plusieurs tableaux de fleurs de M. Berjon, des paysages de M. Grobon, etc.

Nous avons remarqué parmi les objets d'art ou d'antiquité quelques meubles gothiques et de la renaissance, des armes fort curieuses, des vases précieux, des triptyques en émail de Limoges : cette sorte d'amulette est encore en usage aujourd'hui partout où l'on professe la religion grecque; on trouve encore quelques triptyques dus aux artistes bysantins qui conservèrent long-temps les traditions de l'art antique et les portèrent en Italie.

Quelques-uns de ces plats recherchés avec un empressement égal à leur rareté, dus à Bernard Palissy, tout à la fois sculpteur, peintre, hydraulicien et naturaliste. Inventeur de cette belle poterie aux formes si gracieuses, aux couleurs si brillantes, aux arabesques si délicates, cet artiste obtint, avec le surnom de Bernard des Tuileries, où il avait un logement, le brevet d'inventeur des figurines grotesques du roi, démenti qu'Henri II donna à la devise que Palissy avait adoptée au commencement de sa vie de travail et de recherches infructueuses : *Pauvreté empêche les bons esprits de parvenir.*

Cette exposition ordonnée avec goût et discernement est une véritable solennité artistique pour notre ville; elle ne peut manquer d'attirer les amateurs et toutes les personnes jalouses de prendre part à une bonne action.

JANE DUBUISSON.

#### GRAND-THÉÂTRE.

NOURRIT. — LA JUIVE.

La prédominance du drame sur le chant qui existe dans no-

» On dit d'un autre côté que l'expédition marchera sur Madrid.

» Dieu garde votre excellence, etc.

» Alcaniz, 5 juillet 1837.

» A son excellence le capitaine-général second Cabo, de l'Aragon. »

HOGUERAS.

— L'expédition est arrivée aux bords de la rivière Mourde; elle est à Alfara ou peut-être déjà à Almenar. On a appelé toute la cavalerie de l'Andalousie pour couvrir Madrid. Bae-Carlos.

**MADRID, 8 juillet.** — Le parti d'Olozaga commence à embarrasser le ministère. L'opinion publique ne reste pas indifférente à ces débats. Un changement de ministère est plus probable. Le bruit court que le baron de Meer a été destitué; la même mesure devrait s'appliquer à Espartero et à Oraa. Des troupes seront concentrées dans les environs de la capitale.

**MADRID, 7 juillet.** (Par voie extraordinaire.) — Il a été donné lecture, dans la séance des cortès de ce jour, de la proposition de MM. Fontan et Falero, qui invite les cortès à fixer leur attention sur l'état de la guerre. M. Fontan a prononcé un discours pour appuyer sa proposition qui a été prise en considération. M. Olozaga a demandé que la proposition fut discutée à l'instant.

Après une discussion de mots entre MM. Lujan et Olozaga, M. Calatrava a pris la parole pour répondre à ce dernier; il a dit qu'il en appelait à la majorité, qu'il n'avait jamais reculé devant des explications parlementaires, et il a fini par demander aux cortès de déclarer dès à présent si le ministère jouit ou non de leur confiance.

Que les adversaires du ministère désignent leurs candidats, a-t-il ajouté, ce soir même je seconderai leur nomination. L'amour de la reine pour le bien du pays me permet d'espérer qu'ils seront nommés immédiatement. Que le ministère tombe, si l'on veut, mais que la patrie reste debout.

M. Olozaga a répondu au ministre qu'il y a deux mois, le ministère avait entretenu les cortès d'un objet fort important en séance secrète, et que la discussion en avait été ajournée indéfiniment; que le ministère avait également demandé 100 millions sur les biens du clergé, malgré les promesses de ne vendre ces biens qu'en 1840. Le gouvernement, ajoute M. Olozaga, a exercé sur le bureau une influence qui ne lui appartenait à aucun titre. (Ici des voix nombreuses rappellent l'orateur à l'ordre.)

Messieurs, oublions les principes que nous professons, oublions nos diverses opinions, rappelons-nous les paroles que M. Lujan vient de prononcer : « Don Carlos viendra, et passera le niveau sur nos têtes. » (M. Lujan répète sa phrase.)

Eh bien ! non, reprend M. Olozaga, non, il n'en sera pas ainsi : la nation prodiguera toutes ses ressources. Si le gouvernement avait voulu que la discussion suivit son cours, il n'aurait pas entravé les opérations du bureau. M. Calatrava vous dit qu'il ne cherchait qu'un prétexte honorable pour se retirer. Cette assertion indique peu de bonne foi de la part de S. E., et sans bonne foi on ne peut gouverner une nation!

Dans la séance du 8, M. Falero a demandé que la proposition signée de lui et de M. Fontan fût renvoyée à la commission extraordinaire de la guerre.

Après une vive discussion, cette proposition a été approuvée.

La plus vive agitation règne dans Madrid. La bourse est languissante, la misère est partout. Les employés ne sont pas payés depuis 8 mois.

#### NOUVELLES DU PORTUGAL.

**LISBONNE, 8 juillet.** — 300 hommes de troupes de ligne ont proclamé la charte à Sincoz et se sont mis ensuite en marche pour Alcaer do Sal. Demain, on croit qu'une démonstration semblable aura lieu à Porto et à Braga. Le gouvernement, en proie aux plus vives inquiétudes, a remplacé la garde du palais par le 15<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, composé, comme on sait, d'hommes entièrement dévoués. On doit nécessairement, d'après la disposition des esprits, s'attendre à quelque grave commotion.

#### On écrit de Francfort au *Morning-Chronicle* :

« Le nouveau roi de Hanovre commence son règne d'une manière remarquable : il a refusé de recevoir la députation des chambres constitutionnelles qui venait lui offrir son hommage et ses félicitations respectueuses. La députation, rentrant dans les salles des séances, a trouvé un décret qui ajournait l'assemblée. Le nouveau roi n'a pas encore juré la constitution comme il aurait dû le faire; il n'a pas publié de proclamation annonçant qu'il la maintiendra, selon l'usage en Allemagne. Les ministres Atten et Vitsch ont été renvoyés et le nouveau favori Schèle nommé. On s'attend, en Hanovre, à un coup d'état. »

(Morning-Chronicle.)

Les prévisions de la presse anglaise n'ont pas tardé à se réaliser. Le petit royaume de Hanovre, à peine détaché

tre opéra est, selon nous, un système funeste pour la voix, et contre lequel doivent inévitablement venir se briser d'heureuses organisations; et si Nourrit, jeune encore, il est vrai, conserve toute la puissance de sa voix, cela tient à ses riches facultés, à un art qu'il s'est fait, et auquel il est donné à bien peu de gens de pouvoir atteindre. Nous croyons que si les Italiens, comme chanteurs, sont supérieurs aux Français, cette supériorité tient, en grande partie, à leur système dramatique, — qui ne sacrifie jamais le chant au drame, — plus qu'à une qualité de voix inhérente au climat. En effet, les Français, qui sont allés étudier en Italie, ne sont-ils pas devenus des chanteurs du premier ordre? Le climat seul serait donc pas le principal motif de leur supériorité, n'est-ce pas l'excellence de leur méthode, qui veut tout par la voix, rien que par la voix.

En France, dans un opéra, nous voulons une action intéressante, une fable bien conduite, enfin de la comédie ou du drame; aussi nos compositeurs, obéissant au goût du public, font-ils, avant tout, du drame en musique, sans trop s'inquiéter si tous ces effets dramatiques, accumulés les uns sur les autres, sont bien favorables à la voix du chanteur. Le drame, chez nous, avant le chant, et surtout le drame furieux, bruyant, moyen-âge; en Italie, au contraire, que le compositeur ait une ou deux situations pathétiques, si le poème, ou la belle, le public l'adopte, sans s'inquiéter si le poème, ou qu'on est convenu d'appeler ainsi, est raisonnable ou absurde. Aussi, comme le compositeur, débarrassé qu'il est des gèges de la scène, saura placer habilement les attaques capitales, de manière à ce que le chanteur puisse les accompagner avec toute la fraîcheur et toute la plénitude de ses moyens. C'est le chant pour le chant, et non le chant pour le drame.

de l'empire britannique, va rentrer dans le giron de l'ab-solutisme allemand. La *Gazette de Hanovre* contient le do-cument officiel suivant :

« Ernest-Auguste, par la grâce de Dieu, roi de Hanovre, prince royal de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, duc de Brunswick et Lunébourg, etc.  
« Il a plu à la divine providence d'appeler à elle feu notre souverain, Guillaume, roi de la Grande-Bretagne et de Hanovre, et de jeter ainsi dans une douleur profonde notre maison royale et tous les fidèles sujets. Le royaume de Hanovre nous restant advenu par succession, suivant le droit de primogéniture établi dans notre maison royale, nous en avons pris pos-session avec tous les droits héréditaires et attributions qui y sont attachés.

« En conséquence, nous annonçons par la présente notre arévement, et nous espérons avec confiance que tous nos servi-teurs, sujets royaux, ecclésiastiques et séculiers, nous leu-ront serment de fidélité et d'obéissance, et nous seront tou-jours dévoués avec amour et sympathie. De notre côté, nous nous engageons à leur bienveillance royale et de notre protec-tion souveraine; ce sera le but de nos vœux les plus ardents et de nos constants efforts de travailler avec une sollicitude pa-rielle à la prospérité et au bien-être des sujets que la divine providence nous a confiés.

« Après avoir ainsi déterminé le but de nos efforts, nous nous acquiesçons la conviction que, sous plus d'un rapport, la loi fondamentale ne répondait pas à nos desirs, dont l'objet unique est d'assurer le bien-être de nos fidèles sujets. Résolu de ma-nière à assurer immédiatement et avec franchise notre opinion sur cet objet important, nous n'hésitons pas à déclarer à nos fidèles sujets, que nous ne trouvons pas dans la loi fondamentale, qui n'a aucune force obligatoire pour nous, une garantie suffisante de leur bonheur, que nous chercherons à consolider par tous nos efforts, conformément aux devoirs que nous a im-posés la divine providence. Toutefois nous sommes bien éloi-gnés de vouloir arrêter notre résolution sur cet objet intéres-sant avant d'avoir approfondi et examiné avec soin les questions qui peuvent s'y rattacher.

« Notre volonté royale, au contraire, est de soumettre à l'examen le plus consciencieux la question de savoir s'il faudra changer ou modifier la constitution, ou s'il conviendrait de re-venir à l'état de choses qui a existé jusqu'à l'époque de la pro-mulgation de la loi fondamentale actuelle; à cet effet, nous convoquerons les états-généraux pour leur communiquer notre résolution royale. Mes fidèles sujets ont trouvé autrefois leur bonheur et leur satisfaction dans les dispositions de l'ancienne constitution héréditaire de leur pays. Un lien de dévouement, de fidélité et de confiance envers le souverain, transmis de gé-nération en génération, assurait le bonheur des princes et celui de leurs sujets. Nous souhaitons avec ardeur d'établir un rap-port aussi avantageux.

« Nous n'avons pas exigé de nos ministres d'état et de cabi-net liés par un serment prêté à la loi fondamentale leur contre-serment pour le présent décret d'avènement. Il n'a été contresigné que par notre ministre d'état et de cabinet de Schêle, qui a prêté serment entre nos mains, en laissant de côté tout enga-vement envers la loi fondamentale. Plein de confiance dans l'amour et le dévouement du peuple hanovrien, nous espérons que nos fidèles sujets attendront avec calme, et avec la plus grande confiance dans nos intentions paternelles, l'examen que nous ferons de la loi fondamentale, et qu'ils seront convaincus que nous aurons sous les yeux leur bien-être en procédant à cette investigation. Nous voulons en même temps que jusqu'à nouvel ordre tout suive dans notre royaume la marche accou-tumée; et nous ordonnons que la présente proclamation soit affichée dans tous les lieux publics, et que deux mois après elle soit renvoyée à notre ministre de cabinet, après que la publi-cation en aura été constatée.

Hanovre, 5 juin.

ERNEST-AUGUSTE. »

## Faits Divers.

On écrit de St-Lô (Manche) au *Pilote du Calvados* :

« Un déplorable effet de cette monomanie homicide dont la *Gazette des Tribunaux* a plus d'une fois enregistré des exemples, vient d'épouvanter nos murs.

« La dame M... était depuis long-temps atteinte d'une aliénation mentale qui malheureusement n'avait pas jus-qu'alors été assez remarquée. Elle se croyait arrivée au dernier degré du malheur, et, quoique jouissant d'une raison honnête, qu'elle recevait de sa mère, elle avait de jusqu'à mendier; elle a même été condamnée, il y a quelques mois, par le tribunal de Coutances, à quinze jours d'emprisonnement pour mendicité.

« Revenue à Saint-Lô après l'expiration de sa peine, la malade dont elle était obsédée n'a fait que s'accroître. Cette femme, d'une excessive irascibilité, s'emportait en menaces contre ses parents et contre tous ceux dont elle croyait avoir à se plaindre. Mère de deux enfants, un gar-

çon de vingt ans et une fille de dix ans qu'elle chérissait tendrement, elle disait souvent qu'elle voudrait les voir morts avant elle pour ne pas les laisser en proie à la misère.

« Le 5 juillet, elle alla se promener avec sa fille sur les bords de la rivière, en lui disant qu'elle allait la noyer avec elle. Il paraît qu'elle ne trouva pas l'occasion de sa-tisfaire son horrible projet; mais le soir l'enfant, effrayée de ces menaces, pria sa maîtresse d'école de lui donner un lit pour la nuit; malheureusement cette maîtresse d'école ne put ou n'osa l'accueillir. Sur les trois heures, les voisins sont réveillés par la chute d'un corps sur le pavé : c'était la malheureuse petite fille que sa mère venait de précipiter du deuxième étage.

« Après avoir commis ce premier crime, elle se rend au lit où reposait son fils et lui assène de violents coups de bâton; il perd connaissance. La dame M... le croyant mort, court à la fenêtre pour voir si sa fille respirait en-core, revient sur son fils armé d'un couteau et lui en porte plusieurs coups; mais la victime, qui avait repris connais-sance, parvient à se sauver.

« La fille, relevée aussitôt, avait le crâne fracassé et a expiré au bout de peu d'instants.

« La dame M... appartient à une honnête famille qu'elle plonge dans la désolation. Aujourd'hui même, sa mère a présenté une requête pour faire prononcer son in-terdiction pour cause de fureur. »

## Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. CALMON.

Séance de clôture du 15 juillet.

A deux heures, la séance n'est pas ouverte, comme l'annon-çait l'ordre du jour. Il n'y a dans la salle que MM. Auguis, Tri-berth, Garnier-Pagès, Viennet, Bousquet, Virey, Laurence, Dubois (d'Angers), J. Lefebvre, B. et F. Delessert, Clauzel, Odier, Duprat, Laboulle, Dugabé et une douzaine d'autres membres.

A deux heures et demie, M. Calmon prend place au fau-teuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Boissy d'Anglas fait admettre M. Félix Réal, réélu à Grenoble après acceptation de fonctions publiques.

M. Merle-Massono, député de Lot-et-Garonne, donne sa dé-mission.

MM. de Montalivet, Lacave, Martin et Salvandy, en grand costume de ministres, sont introduits.

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, donne lecture de l'ordonnance de clôture de la session.

L'assemblée se sépare à l'instant.

## Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 14 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

L'ordre du jour est la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour 1838.

M. le président met aux voix l'art. 1er; cet article est adopté.

Il en est de même des articles 2 et 3.

M. Dubouchage a la parole sur le 4e; il demande que M. le ministre des affaires étrangères explique, comme le faisaient ses prédécesseurs, sous le régime précédent, quelle sera la poli-tique du gouvernement, pendant l'absence des chambres. Il pro-fite de cette occasion pour revenir sur ce qu'il a dit hier; il n'a pas prétendu que le gouvernement de don Carlos était une mo-narchie modérée, entourée d'institutions républicaines, mais il a seulement énoncé que les provinces navarraises avaient tou-jours eu des institutions républicaines.

M. le ministre la justice : Les explications que demande le préopinant ont été données en diverses circonstances, notam-ment lors de la discussion de l'adresse, et dernièrement encore d'après une interpellation à laquelle M. le ministre des affaires étrangères a répondu; il ne paraît donc pas nécessaire de les renouveler aujourd'hui.

M. Dubouchage nie qu'on ait donné des explications sur la politique extérieure; les interpellations faites dernièrement au ministère étaient seulement relatives aux affaires d'Alger.

M. le ministre de la justice croit que le préopinant est dans l'erreur en disant que le ministre des affaires étrangères, sous le régime précédent, avait l'habitude de donner des explica-tions sur la politique extérieure du gouvernement, au commen-cement et à la fin de chaque session. Le cabinet actuel a satis-fait à la demande de M. Dubouchage, lors de sa formation; il s'est expliqué nettement, et ses explications ont été données de manière à ne laisser aucune incertitude à la chambre. Quant à l'Espagne, tout le monde se rappelle ce qui a été dit par le

et avec la sonorité la plus pure, cette suave mélodie : *Rachel, quand du Seigneur...* Sa poitrine bat encore trop fortement de la dernière émotion du terrible anathème, et toute sa voix alors est bien plus dans son âme que dans son gosier où se pressent les sanglots.

Mais aussi comme cette voix qui vient de l'âme va remuer profondément votre cœur! — Ce qui nous étonne, c'est qu'il puisse même chanter cette romance avec autant de suavité, pla-cée qu'elle est après un trio qui a demandé déjà un grand dé-ploiement d'énergie, et qu'il conserve encore assez de force et de chaleur dans la voix pour s'élever au sublime de l'inspira-tion, dans ce beau morceau : *Dieu m'éclaire, fille chère!* — Après avoir entendu Nourrit chanter ainsi, qu'on dise si sa voix n'est pas une des plus puissantes d'effets dramatiques, sinon la plus pure et la plus sonore. Aussi, avec le répertoire actuel, Nourrit laisse-t-il, à l'Opéra, sa place encore à remplir. Eléazar, Raoul, Robert, Masaniello, Gustave, perdent en lui leur seul interprète, ou, si Duprez ose attaquer ces rôles, non-seulement il y sera inférieur comme acteur, mais encore sa voix n'y ré-sistera pas long-temps. Demandez à Levasseur et à Mlle Falcon ce que leur coûte la musique de Meyerbeer.

Il est des gens qui prétendent que Nourrit a perdu de sa voix; c'est, selon nous, une erreur, et on a pu s'en convaincre prin-cipalement dans la *Juive*. Ses notes de tête sont toujours aussi belles et aussi éclatantes, et ses notes de *medium* sont toujours pleines de force et d'une belle accentuation. Nous croyons seu-lement que ses notes élevées ont un peu moins de ce moelleux et de cette fraîcheur qu'elles avaient lorsqu'il créa le *Comte Ory*.

Cette opinion que Nourrit a perdu de sa voix vient, je crois,

ministère, lors de la discussion de l'adresse. La politique du roi des Français, à cette époque, est encore celle d'aujourd'hui. Un traité a été fait avec la reine d'Espagne, le roi y sera fidèle; le traité est exécuté dans sa lettre et dans son esprit. L'allié de la France est la reine, et c'est avec elle que les engagements sont suivis. Reste la question d'Alger. A cet égard, le ministère ne peut entrer dans de grandes explications; il doit se taire, jusqu'à ce que le traité soit signé de part et d'autre, et jusqu'à présent on n'a pas encore reçu la réponse du général Bu-geaud : voilà pourquoi il ne peut donner d'explications, et c'est pour lui un regret, car la tribune est la véritable presse du mi-nistère; et il aspire au moment où il pourra entrer dans des détails satisfaisants.

Cependant, il peut dire dès à présent quelque chose, en gé-néral, sur le système qui a été pris pour base. On sait que les opinions ont toujours été bien divergentes sur ce pays, ce qui a été une cause du retard de la décision du gouvernement; il a fallu attendre les résultats de l'expérience, qui toujours donne de grandes leçons. Jusqu'ici, le seul principe qui ait réuni la majorité des opinions est celui de l'occupation de la régence dans des limites restreintes, mais assez étendues pour que, sans causer de trop lourdes charges, tous les points principaux soient occupés par la France. C'est dans cet esprit que la convention a été faite; on ignore encore quelles sont ces limites, car, comme on l'a dit, la réponse du général Bugeaud n'est pas en-core venue.

M. Dubouchage cite l'exemple de M. de Damas, qui, sous le régime précédent, est venu, en pareille circonstance, expliquer la politique du gouvernement; il respecte les motifs du silence que garde le ministère actuel sur le traité avec Abd-el-Kader; toutefois il ne peut s'empêcher de rappeler que, quand dans un traité il y a concession de territoire, ou quand il est question d'argent, ce traité doit avoir l'approbation des chambres.

L'orateur demande ensuite si le *Moniteur d'Alger* est officiel. Le *Moniteur* a dit que la ratification du traité avait eu lieu le 15 juin.

Avant de terminer, M. Dubouchage lit une réponse faite par M. le ministre de l'intérieur, dans cette chambre, dans une autre circonstance; le ministre disait que la France se réservait, dans tous les cas, la souveraineté de la régence. Or, les journaux ont publié que le général Bugeaud, ayant voulu aller à Mostaganem, en avait été empêché par Abd-el-Kader; il semble à l'orateur qu'un souverain a le droit de passer sur tout son territoire.

M. le ministre de l'intérieur affirme que cette annonce du *Moniteur d'Alger* est inexacte.

M. de Tascher : Le traité a-t-il été ratifié, oui ou non?

M. le ministre de l'intérieur : Non!

M. de Tascher : Le *Moniteur d'Alger* est-il officiel, oui ou non?

M. le ministre de l'intérieur : Non!

M. le ministre des affaires étrangères : Le *Moniteur d'Alger*, en annonçant la ratification du traité, a été induit en erreur; tout ce que nous savons, c'est que le traité a été envoyé par des commissaires à Abd-el-Kader, et que nous ne connaissons pas encore sa réponse. Nous n'avons pas le désir de tenir le traité secret, et aussitôt que nous l'aurons reçu, il sera publié par les journaux.

M. de Tascher renouvelle l'opposition qu'il manifeste chaque année à l'allocation des secours accordés aux condamnés poli-tiques; il voudrait qu'on se bornât à dédommager les victimes innocentes de nos dissensions intestines; mais il regarde comme immoral d'indemniser des hommes qui ont conspiré contre leur gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur répond qu'on a voulu faire table rase sur le passé, et donner des secours à toutes les in-fortunes.

M. Dubouchage profite de cette pensée pour demander qu'on augmente les secours donnés aux anciens pensionnaires de la liste civile.

Personne ne demandant plus la parole, l'art. 4 du budget des dépenses est mis aux voix : la chambre l'adopte ainsi que le 5e et dernier.

On procède au scrutin secret sur l'ensemble. Le résultat de cette opération donne : 104 votants, 97 boules blanches et 7 boules noires.

La chambre adopte.

On passe à la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour l'exercice 1838.

M. le ministre des finances donne des explications sur le re-tard qu'a apporté le gouvernement à produire les nouveaux tableaux de répartition des contributions personnelle et mobi-lière et des portes et fenêtres, prescrit par l'art. 32 de la loi du 21 avril 1832.

M. Barthélemy lit un discours dans lequel il invite le gou-vernement à réduire l'impôt sur les boissons.

M. Roy ajoute quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix successivement les vingt-deux articles qui composent le projet de loi; ils sont adoptés.

Le dépouillement du scrutin secret donne pour résultat 102 votants, 95 boules blanches et 7 noires.

de la manière si simple et si naturelle avec laquelle il dit plu-sieurs scènes secondaires que nous sommes habitués à enten-dre dire avec beaucoup plus de bruit. On voudrait, sans doute, qu'il dit chaque trait à pleine voix, comme s'il n'avait pas à ménager tous ses moyens pour les scènes à effet. Et puis, en agis-sant ainsi, il est dans le vrai. Nous sommes encore un peu pro-vinciaux sous ce rapport, de penser qu'un acteur de Paris doit, dans toutes les parties de son rôle, faire de l'effet quand même. Lorsque Mme Dorval passa ici, nous entendîmes dire qu'elle était souvent froide; de même de Bocage.

Nous trouvons, au contraire, qu'il y a dans le jeu de cet ar-tiste un art et une vérité admirables. Quant à la manière dont Nourrit dessine ses rôles, il serait difficile d'y mettre plus d'es-pirit et de profondeur à la fois. Celui d'Eléazar est un de ceux qu'il a créés avec une intelligence au-delà de tout éloge. Impos-sible, après lui avoir vu jouer ce rôle, d'oublier cette physio-nomie et ce caractère impitoyable de juif, tant il l'a gravé pro-fondément en relief dans votre esprit. Aussi, et par son chant, et par son jeu, Nourrit a-t-il produit, au quatrième acte, un effet tel, qu'il a été redemandé immédiatement avec acclamation : ovation jusqu'alors inouïe à Lyon.

Il est fâcheux que le rôle de la princesse Eudoxie ait été con-fié à Mme Bovey. Nous pensons que Mme Sallard l'apprendra pour la prochaine représentation. — M. Padrès s'est fait ap-plaudir dans le rôle du cardinal.

Rendons justice à l'administration pour la mise en scène qui était vraiment digne d'une telle solennité.

EUGÈNE D.

La chambre adopte.  
La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 15 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

A deux heures et quart la séance est ouverte, en présence d'une quinzaine de membres.

Le procès-verbal est lu et adopté.

On remarque au banc des ministres MM. Bernard, Molé, Rostam et Barthe.

M. de Praslin s'excuse de n'avoir pas fait de rapport sur plusieurs pétitions d'intérêt local relatif à plusieurs communes, attendu qu'il a reçu hier seulement les renseignements demandés.

M. le président du conseil remet l'ordonnance de clôture à M. le chancelier qui en donne lecture à la chambre.

MM. les pairs accueillent cette lecture dans le plus grand silence et se séparent.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

#### AVIS.

MM. les créanciers présumés d'Antoine Perrin, ci-devant filateur de coton à Chauffaille, département de Saône-et-Loire, sont invités à se présenter dans le délai de quarante jours, par eux-mêmes ou par leurs fondés de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers. Les titres de créance devront être déposés au greffe du tribunal de commerce de Charolles, ou remis, à Chauffaille, à M. Faussemagne, et à Lyon, à M. Castellan aîné, syndics provisoires de la faillite d'Antoine Perrin. (2844)

L'industrie et le commerce déploraient journellement la lacune de la navigation à vapeur qui existe sur la Saône supérieure; les villes de Chalon, Verdun, Seurre, St-Jean-de-Losne et Auxonne appelaient depuis long-temps de leurs vœux un service régulier de navigation accélérée qui répondit aux besoins pressants des populations riveraines: ces vœux ne tarderont pas d'être enfin satisfaits. Une société en commandite, sous la raison MONNIER et BRUNIER, vient de se former pour la construction et l'exploitation du bateau à vapeur l'*Intrépide*, qui fera un service quotidien de Chalon-sur-Saône à Auxonne (aller et retour) pour le transport des voyageurs et des marchandises. Cette entreprise, éminemment favorisée par l'importante allocation que les chambres viennent de voter pour l'amélioration de la Saône supérieure, ouvrira de rapides débouchés aux départements limitrophes de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône. De tels avantages ont été bien compris dans toutes ces contrées, où, avant la passation de l'acte social, on avait déjà souscrit pour plus de cinquante mille francs d'actions. Cet empressement est une des garanties les plus sûres des résultats avantageux que promet l'entreprise de la société de la Saône supérieure. Il ne reste plus que quarante actions à souscrire (les actions sont de 500 fr.) pour que, d'après l'acte de société, on commande la construction du bateau qui n'aura point encore eu de rival sur la Saône pour la légèreté et la rapidité de la marche.

S'adresser, pour trouver les statuts de la société et tous les renseignements désirables:

A Lyon, chez M. Brunier - Maréchal, négociant, quai de Retz, 39, et M. ...., notaire, rue ....;

A Chalon, chez M. Pugeault, avoué, et MM. Huet et Monot, commissionnaires;

A Verdun, chez M. Paccard;

A Seurre, chez M. Foray, notaire, et M. Michel Régnier, négociant;

A St-Jean-de-Losne, chez M. Thomas, ancien notaire;

A Auxonne, chez M. Viallet, commissionnaire,

Et à Besançon, chez MM. Colladon, Roux et Bugnot, commissionnaires. (2827)

#### GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 17 juillet 1837. — Quatrième représentation de M. Nourrit. — 1<sup>re</sup> LA PARRAIN, comédie. — 2<sup>o</sup> LA MÈRE, grand-opéra. — On commencera à 8 heures.

#### GYMNASE-LYONNAIS.

Mardi 18 juillet 1837. — Cinquième représentation de M. Lhérie. — 1<sup>re</sup> Les premières représentations de: 1<sup>o</sup> IL SIGNOR BARILLI, vaud. — 2<sup>o</sup> TALLA ou LA RÉVOLUTION DU COSTUME, vaud. — On commencera à six heures.

#### Bourse de Paris du 25 juillet 1837.

Très-peu d'affaires encore aujourd'hui. On a fait à l'ouverture 79 1/2, on est resté à 79 23 offert. Rien de nouveau; le marché est faible. L'été Madrid sont sans intérêt.

|                                |         |        |        |        |
|--------------------------------|---------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent . . . . .       | 110 5   | 110 5  | 110    | 110    |
| — fin courant. . . . .         | 110 13  | 110 20 | 110 15 | 110 20 |
| Quatre pour cent . . . . .     | 79 10   | 79 10  | 79 5   | 79 5   |
| Trois pour cent. . . . .       | 79 13   | 79 23  | 79 10  | 79 23  |
| Reutes de Naples . . . . .     | 97 25   | 97 25  | 97 20  | 97 20  |
| — fin courant . . . . .        | 2598 75 |        |        |        |
| Actions de la Banque . . . . . | 797 50  |        |        |        |
| Caisse hypothécaire . . . . .  | 1200    |        |        |        |
| Quatre Canaux . . . . .        | »       |        |        |        |
| Emprunt d'Haïti . . . . .      | »       |        |        |        |

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 18.

## Feuille d'Annonces.

#### ANNONCES JUDICIAIRES.

(2828) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LÉGUILLIER, AVOUÉ A LYON, RUE DES MARRONNIERS, N<sup>o</sup> 1.

Le samedi vingt-deux juillet mil huit cent trente-sept, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, adjudication définitive d'une Maison et d'un terrain vague attenant, de la contenance d'environ trente-neuf ares, situés à la Guillotière, rue Louis-le-Grand, et appartenant au sieur François Jassonneix, entrepreneur de bâtiments.

(2841) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAFONT, AVOUÉ, A LYON, RUE DU BOEUF, N<sup>o</sup> 38.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt-deux juillet mil huit cent trente-sept:

D'une maison sise aux Brotteaux, à l'angle des rues de Séze et de Vendôme, appartenant à la dame Primars, vendue sur folle-enchère au préjudice du sieur Oderu.

Louée par bail authentique, 2,200 f.  
Mise à prix, 25,000 f.

#### ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE ST-COME, N<sup>o</sup> 4.

#### VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES

De deux maisons, situées à Lyon, montée des Epies, nos 26 et 14.

La première et la plus considérable, nouvellement réparée à neuf, a quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée et des caves voûtées; elle est couverte par une plate-forme entourée d'une balustrade d'où l'on jouit d'une vue étendue et très-agréable; son escalier est en pierre; elle a deux façades sur la montée des Epies.

La seconde consiste en un seul corps de bâtiments, ayant façade sur la montée des Epies, composé de caves voûtées, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus; elle est en bon état.

L'adjudication de ces deux maisons sera tranchée au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère dudit M<sup>e</sup> Rosier, en son étude, située à Lyon, rue St-Côme, n<sup>o</sup> 4, le 18 juillet 1837, à midi.

S'adresser, avant le jour fixé pour la vente, audit M<sup>e</sup> Rosier, notaire, dépositaire des titres, chargé de traiter de gré à gré s'il est fait des offres suffisantes. (2739)

#### ANNONCES DIVERSES.

(2840) A VENDRE.—Un fonds d'auberge-cabaret, bien achalandé, rue du Commerce, n<sup>o</sup> 30. S'y adresser.

**COLS OUDINOT**  
EN VRAIE CRINOLINE OUDINOT  
DURÉE 5 ANS.  
POUR VILLE ET CAMPAGNE,  
BALS ET SOIRÉES,  
PLACE DE LA BOURSE, 27

#### AVIS CONTRE UNE FRAUDE DÉPLORABLE.

Plusieurs marchands, à l'abri des titres et des attributs de dépositaires des cols en vraie crinoline Oudinot, qu'ils ont obtenus d'abord, au moyen d'un faible achat, vendent par milliers des cols en fausse crinoline, dont la mauvaise tenue, l'incommodité et le peu de durée les font rejeter de la consommation.

LA SIGNATURE OUDINOT est apposée sur chacun de ses cols en vraie crinoline, autrement déception.

Dépôts à Lyon, chez MM. Feltutaz; Giraud, rue Louis-le-Grand, n<sup>o</sup> 26 Berlestraz. (2439)

## TRAITEMENT BALSAMIQUE

De GUÉRIN, ancien pharmacien des hôpitaux de Paris, breveté du Roi, pour la guérison radicale des gonorrhées ou écoulements récents ou anciens, en cinq à huit jours. — S'adresser, pour les renseignements, chez les pharmaciens suivants: Vernet, place des Terreaux, et Claraz, rue Neuve, à Lyon; Garin, à Condrieu; Michel, à Tarare; où l'on trouve aussi le TRAITEMENT DÉPURATIF ANTI-DARTREUX de GUÉRIN, pour la guérison prompte et parfaite des Dartres, sans aucune répercussion; ainsi que le ROB DE GAIAC DES ANTILLES, pour guérir les maladies chroniques, telles que maladies secrètes, goutte, rhumatismes et toutes les humeurs ou décrets du sang. — Prix: 5 fr. 50 c. la bouteille. (2794)

(2839) Rue Richelieu, 93, à Paris.

### AMANDINE,

De FAGUER, successeur de LABOULLEE, parfumeur.

Le succès immense et toujours croissant de cette pâte de toilette est dû à sa supériorité bien reconnue pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. Dépôt à Lyon, chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie.

(2833) Le Sirop de Digitale, de LABÉLONIE, pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, n<sup>o</sup> 19, à Paris, guérit en peu de jours

#### LES PALPITATIONS DE COEUR

et les oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes et toux opiniâtres et hydropisies commençantes. — Dépôts à Lyon, Vernet, place des Terreaux; Tarare, Michel; Roanne, Chervette; Mâcon, Lacroix; Chalon-sur-Saône, Terrat; Bourg, Martinet; Vienne, Rouvière; Valence, Reboulet.

#### MESSAGERIES DES MAÎTRES DE POSTE.

## BOURG ET LONS-LE-SAUNIER

DÉPARTS DE LYON: ARRIVÉES A BOURG:

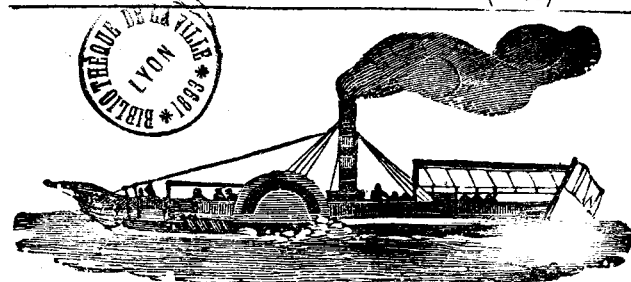
à 6 heures du soir. le lendemain à 4 heures du

matin;

A LONS-LE-SAUNIER: le lendemain à 5 heures du

soir.

Bureau, à Lyon, chez M. Boudet, place du Concert. (2783)



## PAQUEBOT A VAPEUR FRANÇAIS

### POUR CADIX.

Le paquebot à vapeur français le *Phocéen*, de la force de 140 chevaux (capitaine V. Auzet), partira de MARSEILLE pour CADIX le 25 juillet courant, touchant à Port-Vendres, Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Carthagène, Almería, Malaga et Gibraltar.

S'adresser, pour fret et passage, à MM. T. Périer et Ce, armateurs, ou à MM. Fraissinet et Robert, courtiers, rue Canebière, n<sup>o</sup> 33. (2791)

## MALADIES SECRÈTES,

Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

## PAR BREVET D'INVENTION

### NOUVEAU SYSTÈME DE POMPE

POUVANT DONNER

|                                                             |     |     |     |
|-------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|
| 150 à 200 litres d'eau par minute à la hauteur de 20 pieds. |     |     |     |
| 60 litres                                                   | Id. | Id. | 60  |
| 30 litres                                                   | Id. | Id. | 100 |
| 20 litres                                                   | Id. | Id. | 150 |

Cette énorme masse d'eau s'obtient par la force d'un seul homme.

Ce nouveau moteur offre l'avantage de donner un volume d'eau trois fois plus considérable que tous les autres systèmes mis en usage jusqu'à ce jour, et de l'élever à 150 pieds de hauteur avec autant de douceur et de facilité qu'à 20 pieds.

Il n'est susceptible d'aucun dérangement; dans tous les cas, les inventeurs le garantissent pour deux années.

L'on peut aussi le faire mouvoir très-facilement au moyen d'un cheval.

Cette nouvelle pompe est indispensable pour l'arrosage des prairies et des jardins.

Pour la voir fonctionner ou obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à Lyon, à MM. P. Rozet et place du Concert, n<sup>o</sup> 6, ou dans leurs ateliers, à Perrach, près la Manufacture des tabacs. (2757)

## GUÉRISON

DES

## MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, ventrues, rougeurs, ulcères, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rhumatismales, scorbutiques, scrofuleuses, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif - Caratif de Sémé.

Les guérisons nombreuses, très-prompts et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien, rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23, à Lyon.

Nota. — Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop, on obtient presque toujours la guérison radicale des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix: 5 francs le 1/4 de pinte. (2233)